



AGENCE RÉGIONALE  
DE L'HOSPITALISATION  
LA RÉUNION - MAYOTTE

ARH- 139, rue Jean-Chatel, BP 2030  
97488 Saint-Denis Cédex  
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63  
E-mail : [ARH974@sante.gouv.fr](mailto:ARH974@sante.gouv.fr)

République Française

**Commission Exécutive**  
**DELIBERATION N°51/ARH/2009**

**Séance du 8 septembre 2009**

**Concernant le retrait d'inscription du plan Hôpital 2012 du projet AURAR –Création d'une unité d'autodialyse à Saint Gilles**

- VU le code de la santé publique ;
- VU la convention constitutive du 31 décembre 1996 de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de La Réunion
- VU le décret du 30 août 2006 portant nomination de la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de La Réunion
- VU la circulaire n°DHOS/F2/2007/248 du 15 juin 2007 relative à la mise en œuvre du plan Hôpital 2012
- VU la circulaire n°DHOS/F2/2007/438 du 12 décembre 2007 relative à la procédure de validation des projets au plan Hôpital 2012
- VU le courrier du 14 octobre de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, relatif à la notification des projets éligibles aux aides du plan Hôpital 2012
- VU le courrier de l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel à La Réunion en date du 7 août 2009 informant la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de La Réunion de sa renonciation au projet de création d'une unité d'autodialyse à Saint Gilles

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** le projet de création d'une unité d'autodialyse à Saint Gilles par l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel à La Réunion est retiré du plan Hôpital 2012

**Article 2 :** l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel à La Réunion ne pourra bénéficier d'aucune aide financière Hôpital 2012 au titre de ce projet.

**Article 3 :** La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, le 8 septembre 2009

La Présidente

Huguette VIGNERON-MELEDER